

# COLLECTES CHAMPLAIN 2026

Enercycle est responsable de la collecte du bac bleu et brun Pour toutes questions/requêtes 819-373-3130 ou [www.enercycle.ca](http://www.enercycle.ca)  
La MRC des Chenaux est responsable de la collecte des déchets domestiques. Pour toutes questions/requêtes 819-840-0704

janvier '26							février '26							mars '26										
DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA	DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA	DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA				
				1	2	3			1	2	3	0 4	5	6	7		1	2	3	0 4	5	6	7	
4	5	6	0 7	8	9	10			8	9	10	1 1	12	13	14		8	9	10	1 1	12	13	14	
11	12	13	1 4	15	16	17			15	16	17	1 8	19	20	21		15	16	17	1 8	19	20	21	
18	19	20	2 1	22	23	24			22	23	24	2 5	26	27	28		22	23	24	2 5	26	27	28	
25	26	27	2 8	29	30	31										29	30	31						
avril '26							mai '26							juin '26										
DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA	DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA	DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA				
			0 1	2	3	4						1	2			1	2	3	0 3	4	5	6		
5	6	7	0 8	9	10	11			3	4	5	0 6	7	8	9		7	8	9	1 0	11	12	13	
12	13	14	1 5	16	17	18			10	11	12	1 3	14	15	16		14	15	16	1 7	18	19	20	
19	20	21	2 2	23	24	25			17	18	19	2 0	21	22	23		21	22	23	2 4	25	26	27	
26	27	28	2 9	30					24	25	26	2 7	28	29	30		28	29	30					
									31															
juillet '26							août '26							septembre '26										
DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA	DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA	DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA				
			0 1	2	3	4						1				1	2	3	0 2	3	4	5		
5	6	7	0 8	9	10	11			2	3	4	0 5	6	7	8		6	7	8	0 9	10	11	12	
12	13	14	1 5	16	17	18			9	10	11	1 2	13	14	15		13	14	15	1 6	17	18	19	
19	20	21	2 2	23	24	25			16	17	18	1 9	20	21	22		20	21	22	2 3	24	25	26	
26	27	28	2 9	30	31				23	24	25	2 6	27	28	29		27	28	29	3 0				
									30	31														
octobre '26							novembre '26							décembre '26										
DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA	DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA	DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA				
				1	2	3			1	2	3	0 4	5	6	7			1	2	3	0 2	3	4	5
4	5	6	0 7	8	9	10			8	9	10	1 1	12	13	14		6	7	8	0 9	10	11	12	
11	12	13	1 4	15	16	17			15	16	17	1 8	19	20	21		13	14	15	1 6	17	18	19	
18	19	20	2 1	22	23	24			22	23	24	2 5	26	27	28		20	21	22	2 3	24	25	26	
25	26	27	2 8	29	30	31			29	30							27	28	29	3 0	31			

pour les encombrants remplir le formulaire : <https://www.mrcdeschenaux.ca/services-aux-citoyens/collecte-des-matières-residuelles/>

  DÉCHETS DOMESTIQUES	 RÉCUPÉRATION	 MATIÈRES COMPOSTABLES	 ENCOMBRANTS
Rue Notre-Dame (est du boul de la Visitation), boul.de la Visitation, rue Hervé-Toupin, rue Massicotte, rue Saint-Joseph, rue Sainte-Anne, rue du Quai, route Ste-Marie, rang Sainte-Marie			
Rue Notre-Dame (ouest du boul. de la Visitation), route Marchand, rue Langevin, rue des Olbats, rue de l'Ile Valdor, route Carignan, rue Marsolet, rue Jacob, Place Boisvert			

rue Provencher, rang Saint-Pierre, rue Catellier

L'éco centre est ouvert du **1<sup>er</sup> avril au 31 octobre du MARDI au SAMEDI de 9 h à 16 h 30, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars du MARDI au SAMEDI de 8 h 30 à 16 h**

## SECTEURS DE COLLECTE

SECTEUR 1 MARDI	Rue Notre-Dame (est du boul. de la Visitation), boul. de la Visitation, rue Hervé-Toupin, rue Massicotte, rue Saint-Joseph, rue Sainte-Anne, rue du Quai, route Sainte-Marie, rang Sainte-Marie.  Secteurs collectés du 1er mai au 1er novembre : Avenue Boucher, avenue Marchand (collectés sur la 138 le reste de l'année).  Secteurs collectés sur la rue Notre-Dame (toute l'année) : route du Deuxième Domaine.
SECTEUR 2 JEUDI	Rue Notre-Dame (Ouest du boul. de la Visitation), route Marchand, rue Langevin, rue des Oblats, rue de l'Île-Valdor, route Carignan, rue Marsolet, rue Jacob, place Boisvert, rue Provencher, rang Saint-Pierre, rue Catellier.  Secteur collecté du 1er mai au 1er novembre : Avenue Dubord (collecté sur la 138 le reste de l'année).
SECTEUR BATISCAN	Le rang Picardie et l'Avenue des Quatorze-Soleil sont collectés lors de la collecte de Batiscan. Au besoin, communiquez avec nous pour plus d'informations.

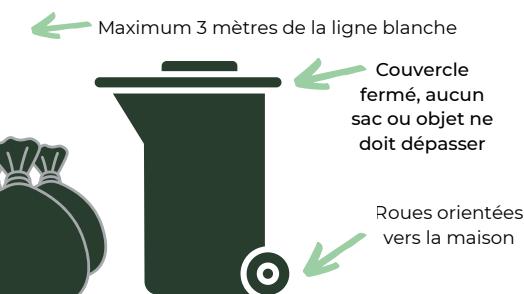
## AIDE-MÉMOIRE GESTION DES DÉCHETS

## Position du bac roulant pour la collecte

Les déchets placés à l'extérieur des bacs roulants ne seront pas ramassés

- ✗** Déchets exclus de la collecte
- Matières recyclables
  - Matières compostables
  - Débris de construction, rénovation et démolition
  - Matières dangereuses
  - Plastiques agricoles

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac noir, consultez le [www.mrcdeschenaux.ca](http://www.mrcdeschenaux.ca)

AIDE-MÉMOIRE GESTION  
DU RECYCLAGE

 Matières recyclables

- Contenants, emballages ou imprimés.
- Par exemple :
  - Contenant de produit d'entretien ménager
  - Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
  - Boîte de carton
  - Assiette et papier d'aluminium
  - Emballage de mets à emporter et préparés
  - Journal et circulaire
  - Enveloppe
  - Feuille de papier
  - Cahier



 Matières non-recyclables

- Piles, batteries d'automobiles
- Seringues
- Boyaux d'arrosage
- Chaises de jardin
- Jouets
- Casseroles
- Vêtements et tissus
- Résidus domestiques dangereux
- Matériels électroniques
- Résidus de construction



 Matières acceptées  
bacs bruns

- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés
- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, cure-dents, baguettes, etc.)
- Litrière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non traité
- Cendres froides (refroidies 72h)

 Matières refusées  
bacs bruns

- Sacs en plastique
- Matière plastique compostable ou non
- Verre et métal
- Couches et produits sanitaires
- Bûches, souches et bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun et bleu, consultez le [www.enercycle.ca](http://www.enercycle.ca)

## INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le bac destiné à la collecte des déchets doit être de couleur noire (les bacs verts sont tolérés). **Aucun bac d'une autre couleur peinturé en noir ne sera collecté.**
- Le bac doit être de format 240 ou 360 litres conçu pour être utilisé dans la collecte automatisée (disponible dans la plupart des quincailleries).
- Un maximum de 4 bacs à déchets est autorisé par résidence.
- **Tout bac contenant des matières interdites ne sera pas collecté.**
- **Tout bac noir contrevenant au règlement 2019-119, concernant la collecte des déchets, ne sera pas collecté** (le règlement est disponible sur le site web de la MRC des Chenaux).
- Les bacs noirs doivent être en bordure de route **avant 5h du matin le jour de la collecte**.

AIDE-MÉMOIRE GESTION  
DU COMPOST